

06 B828

30 JUIL. 2007

2704466

NOOS
Société anonyme au capital de 968.852.361,63 euros
Siège social : 10, rue Albert Einstein – 77420 Champs-sur-Marne
400 461 950 RCS Meaux

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 18 JUIN 2007

Le 18 juin 2007 à 10 heures 30, les Administrateurs de la société NOOS se sont réunis en Conseil d'administration, dans les locaux sis 26, rue d'Oradour sur Glane – 75015 Paris, sur convocation.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- Monsieur Philippe Besnier, Administrateur et Président Directeur Général,
- Monsieur Eric Denoyer, administrateur, et Directeur Général Délégué

Est absent et excusé :

- Monsieur Jean-Pierre Sother, Administrateur, et Directeur Général Délégué

La séance est présidée par Monsieur Philippe BESNIER.

Monsieur Michel Matas, assiste à la réunion et est désigné comme secrétaire.

Le Président de séance constate et déclare que le quorum requis par l'article L.225-37 du code de commerce est atteint et que le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Agrément d'un nouvel actionnaire ;
- Nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué ;
- Pouvoirs et rémunération du nouveau Directeur Général Délégué ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis le Président aborde les différents points inscrits à l'ordre du jour :

1. Nomination d'un nouvel administrateur

Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité d'administrateur, Monsieur Olivier GEROLAMI, né le 16 janvier 1960 à Paris 15^{ème}, de nationalité française, demeurant 197, rue de la Convention – 75015 Paris, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Olivier GEROLAMI déclare accepter ces fonctions d'administrateur et n'être frappé d'aucune mesure, interdiction, incompatibilité ou déchéance qui lui interdirait d'exercer les fonctions qui viennent de lui être confiées.

La nomination de Monsieur Olivier GEROLAMI en qualité d'administrateur sera soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

2. Agrément d'un nouvel actionnaire

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société et en application de l'article L228.23 du Code de Commerce, le Président de séance rappelle qu'il convient d'agréer Monsieur Olivier GEROLAMI en qualité d'actionnaire et d'autoriser le prêt d'une (1) action octroyé par la société YPSO France SAS (venue aux droits de la société ALTICE France EST).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents, autorise et ratifie en tant que de besoin les opérations susvisées et agrée Monsieur Olivier GEROLAMI en qualité d'actionnaire.

3. Nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer, avec effet à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Olivier GEROLAMI, né le 16 janvier 1960 à Paris 15^{ème}, de nationalité française, demeurant 197, rue de la Convention – 75015 Paris, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Olivier GEROLAMI déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune mesure, interdiction, incompatibilité ou déchéance qui lui interdirait d'exercer les fonctions qui viennent de lui être confiées.

4. Pouvoirs et rémunération du nouveau Directeur Général Délégué

Le Conseil décide à l'unanimité que, durant son mandat, Monsieur Olivier GEROLAMI, en sa qualité de Directeur Général Délégué de la Société, dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général, sous réserve des décisions suivantes pour lesquelles il devra recueillir l'autorisation préalable et écrite du Conseil, y compris lorsque ces décisions porteront sur les filiales directes ou indirectes de la Société :

- (i) adoption du budget annuel de la Société ou toute modification s'y rapportant ;
- (ii) ouverture ou fermeture d'établissements secondaires ; création ou dissolution de filiales ou succursales ;
- (iii) achat, vente, échange ou nantissement d'actions ou parts sociales, et toute opération de rapprochement avec une autre société sous quelque forme que ce soit ;
- (iv) achat, vente, échange ou constitution de sûreté ou autre disposition sur des biens immobiliers ; conclusion ou modification de contrats de bail, de contrat de sous-location, de convention d'occupation précaire et de tout autre contrat similaire ;
- (v) tout investissement, engagement financier ou acquisition d'actif dont le financement ne serait pas déjà prévu dans le cadre du budget annuel mensualisé de la Société mentionné au paragraphe (i) ci-dessus ;
- (vi) toute cession, ou échange, ou tout autre acte de disposition, concernant un actif de la Société ;
- (vii) octroi de cautions, avals ou garanties, de tous emprunt ou de toutes autres transactions ou opérations ;
- (viii) conclusion de tout emprunt ou toute autre facilité de trésorerie ;
- (ix) conclusion, modification, résiliation ou renouvellement (à l'exception des renouvellements par tacite reconduction) de tout contrat, acte ou engagement contenant des clauses inhabituelles à la charge de la Société (telles que clauses de non-concurrence ou d'exclusivité) ;

- (x) conclusion, modification, résiliation ou renouvellement (à l'exception des renouvellements par tacite reconduction) de tout contrat, acte ou engagement mettant en jeu des sommes supérieures à 150.000 euros ;
- (xi) conclusion, modification, résiliation ou renouvellement (à l'exception des renouvellements par tacite reconduction) de tout contrat de concession auquel la Société serait partie ;
- (xii) modification des produits et/ou services éventuellement commercialisés par la Société ;
- (xiii) engagement, licenciement ou rupture de contrat de travail de tout salarié de la Société placé sous l'autorité directe du Président ou de l'un des Directeurs Généraux, y compris la modification de leur rémunération et la conclusion d'accords transactionnels ;
- (xiv) toute modification des conditions collectives de travail ;
- (xv) toute annonce ou tout communiqué à des tiers, par voie de presse ou autrement, concernant la Société ou se rapportant à son activité ;
- (xvi) conclusion ou modification de tout accord d'acquisition, de cession ou d'exploitation par licence de brevet, ou de marque, ou de nom de domaine ;
- (xvii) introduction de toute action en justice, à l'exception des recouvrements d'impayés de nature courante ; signature de tout accord transactionnel dans le cadre de litiges en cours ou à naître portant sur des montants supérieurs à 100.000 euros ;
- (xviii) initiation de toute procédure de redressement judiciaire ou de toute autre procédure de même nature.

En outre, le Conseil décide que la conclusion, la modification, la résiliation ou le renouvellement (à l'exception des renouvellements par tacite reconduction) de tout contrat, acte ou engagement portant sur un montant supérieur à 50.000 euros et inférieur à 150.000 euros devra revêtir la signature conjointe du Président Directeur Général et de l'un des Directeur Généraux Délégués.

Le Conseil d'Administration décide que Monsieur Olivier GEROLAMI ne sera pas rémunéré pour

ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société.

Il aura cependant droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de ses fonctions, sur présentation des justificatifs.

5. Questions diverses

Aucune autre question n'est abordée dans le cadre du présent Conseil.

6. Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

* *
*

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.



Président Directeur Général
Monsieur Philippe Besnier



Un administrateur
Monsieur Eric Denoyer